

**Bruxelles, le 12 juin 2026
(OR. en)**

**10515/26
ADD 1**

**INF 171
API 123**

NOTE DE TRANSMISSION

Origine: Pour la secrétaire générale de la Commission européenne,
Madame Martine DEPREZ, directrice

Date de réception: 11 juin 2026

Destinataire: Madame Thérèse BLANCHET, secrétaire générale du Conseil de
l'Union européenne

Objet: ANNEXE
du
RAPPORT DE LA COMMISSION
sur l'application en 2025 du règlement (CE) n°1049/2001 relatif à l'accès
du public aux documents du Parlement européen, du Conseil et de la
Commission

Les délégations trouveront ci-joint le document COM(2026) 276 final (annex).

p.j.: COM(2026) 276 final



Bruxelles, le 11.6.2026
COM(2026) 276 final

ANNEX

ANNEXE

du

RAPPORT DE LA COMMISSION

sur l'application en 2025 du règlement (CE) n°1049/2001 relatif à l'accès du public aux documents du Parlement européen, du Conseil et de la Commission

Statistiques concernant l'application du règlement (CE) n° 1049/2001

1. DOCUMENTS VERSES AU REGISTRE DES DOCUMENTS DE LA COMMISSION¹

	C	COM	JOIN	OJ	P	PV	SEC	SWD	Total
2024	8 764	687	32	33	7	34	1 329	390	11 276
2025	8 376	1 091	44	39	14	38	1 145	527	11 274

2. CONSULTATION DU SITE «ACCÈS AUX DOCUMENTS» SUR LE SERVEUR EUROPA

	SITE WEB «ACCÈS AUX DOCUMENTS» SUR EUROPA ²	REGISTRE DES DOCUMENTS DE LA COMMISSION ³
2025	16 159	70 950

3. DEMANDES INITIALES REÇUES ET TRAITÉES

	2021	2022	2023	2024	2025
Demandes enregistrées	8 420	7 410	7 274	6 938	6 434
Réponses données sur la base du règlement (CE) n° 1049/2001	8 280	7 503	6 469	5 542	4 471
Autres réponses	861	1 146	1 268	1 321	1 937

¹ C: actes autonomes de la Commission, y compris actes délégués et d'exécution, autres types de décisions, etc.; COM: propositions, recommandations, communications, rapports, etc., de la Commission; JOIN: actes conjoints de la Commission et du haut représentant; OJ: ordres du jour des réunions de la Commission; P: décisions du président de la Commission; PV: procès-verbaux des réunions de la Commission; SEC: documents de la Commission qui n'entrent dans aucune des autres séries; SWD: documents de travail des services de la Commission.

² https://commission.europa.eu/about/service-standards-and-principles/transparency/how-access-commission-documents_fr.

³ <https://ec.europa.eu/transparency/documents-register/>.

4. DEMANDES CONFIRMATIVES REÇUES ET TRAITÉES

	2021	2022	2023	2024	2025
Demandes enregistrées	355	418	599	641	697
Réponses données sur la base du règlement (CE) n° 1049/2001	247	296	366	305	384
Autres réponses	50	102	27	209	297

5. DEMANDES REÇUES PAR DIRECTION GÉNÉRALE OU SERVICE

	PHASE INITIALE (%)		PHASE CONFIRMATIVE (%)	
	2024	2025	2024	2025
Secrétariat général – SG	11,2	12,5	8,3	8,0
Groupe de travail sur les réformes et l'investissement (SG REFORM) ⁴	0	0,7	0	0,3
Service juridique – SJ	1,8	2,5	1,4	1,7
Direction générale de la communication – DG COMM	0,5	0,4	0,2	0,1
Inspirer, débattre, engager et accélérer l'action – IDEA	0,2	0,1	0,3	0
Direction générale du budget – DG BUDG	0,8	1,4	0,8	0,9
Direction générale des ressources humaines et de la sécurité – DG HR	1,1	2,0	2,3	3,4
Direction générale des services numériques – DG DIGIT	0,4	1,0	0,2	0,6
Service d'audit interne – IAS	0	0,1	0	0
Office européen de lutte antifraude ⁵ – OLAF	0,3	0,4	0	0,3
Direction générale des affaires économiques et financières – DG ECFIN	1,2	1,1	0,6	1,1
Direction générale du marché intérieur, de l'industrie, de l'entrepreneuriat et des PME – DG GROW	10,5	14,3	8,3	12,9
Direction générale de l'industrie de la défense et de l'espace – DG DEFIS	0,7	1,5	1,1	1,3

⁴ Le groupe de travail sur les réformes et l'investissement (SG REFORM) a été créé en février 2025 par la fusion du groupe de travail pour la relance et la résilience (SG RECOVER) et de la direction générale de l'appui aux réformes structurelles (DG REFORM).

⁵ Les données de l'Office européen de lutte antifraude (OLAF) englobent les demandes d'accès aux documents ayant trait aux activités administratives de ce dernier, qui sont enregistrées dans le même système informatique (EASE) que celui utilisé par les autres services de la Commission européenne. Le présent rapport ne couvre pas les demandes d'accès aux documents ayant trait aux activités d'enquête de l'OLAF.

Direction générale de la concurrence – DG COMP	4,2	4,8	5	4,9
Direction générale de l’emploi, des affaires sociales et de l’inclusion – DG EMPL	1,8	1,3	2,5	2,0
Direction générale de l’agriculture et du développement rural – DG AGRI	2,1	2,0	2,7	1,4
Direction générale de la mobilité et des transports – DG MOVE	2,3	1,7	1,7	1,9
Direction générale de l’énergie – DG ENER	3	3,5	4,4	4,2
Direction générale de l’environnement – DG ENV	5,2	5,7	5	7,3
Direction générale de l’action pour le climat – DG CLIMA	3,6	2,6	2	0,7
Direction générale de la recherche et de l’innovation – DG RTD	2,3	2,0	1,3	0,6
Direction générale des réseaux de communication, du contenu et des technologies – DG CNECT	8	5,6	8,4	6,3
Centre commun de recherche – JRC	0,3	0,4	0,2	0
Direction générale des affaires maritimes et de la pêche – DG MARE	1,1	1,2	1,9	0,6
Direction générale de la stabilité financière, des services financiers et de l’union des marchés des capitaux – DG FISMA	3,1	2,5	3,7	2,2
Direction générale de la politique régionale et urbaine – DG REGIO	0,9	1,2	0,5	0,9
Direction générale de l’appui aux réformes structurelles – DG REFORM	0,2	0	0,5	0
Direction générale de la fiscalité et de l’union douanière – DG TAXUD	2,2	3,1	1,7	2,0
Direction générale de l’éducation, de la jeunesse, du sport et de la culture – DG EAC	0,8	0,8	0,5	0,6
Direction générale de la santé et de la sécurité alimentaire – DG SANTE	6,9	6,1	9,8	9,3
Autorité de préparation et de réaction en cas d’urgence sanitaire – HERA	0,3	0,3	0,5	0,4
Direction générale de la migration et des affaires intérieures – DG HOME	4,2	3,4	4,7	5,6
Direction générale de la justice et des consommateurs – DG JUST	3	3,1	4,8	4,4
Direction générale du commerce et de la sécurité économique – DG TRADE	3	3,6	1,9	3,3
Direction générale de l’élargissement et du voisinage oriental – DG ENEST ⁶	0	1,8	0	2,6
Direction générale du Moyen-Orient, de l’Afrique du Nord et du Golfe – DG MENA	0	1,1	0	2,2

⁶ La direction générale de l’élargissement et du voisinage oriental (DG ENEST) a commencé ses activités en février 2025, après que la direction générale du voisinage et des négociations d’élargissement (DG NEAR) a été scindée en deux entités: la DG ENEST et la direction générale du Moyen-Orient, de l’Afrique du Nord et du Golfe (DG MENA).

Direction générale du voisinage européen et des négociations d'élargissement – DG NEAR	5,4	0,1	8,4	0,9
Direction générale des partenariats internationaux – DG INTPA	5,2	1,9	2	1,6
Direction générale de la protection civile et des opérations d'aide humanitaire européennes – DG ECHO	0,6	0,5	0,3	0,3
Eurostat – ESTAT	0,3	0,2	0,3	0,1
Direction générale de l'interprétation – DG SCIC	0	0,1	0	0
Direction générale de la traduction – DG DGT	0,1	0,1	0	0
Office des publications de l'Union européenne – OP	0,1	0,2	0	0,3
Service des instruments de politique étrangère – FPI	0,6	0,5 ⁷	0,2	0
Office de gestion et de liquidation des droits individuels – PMO	0,3	0,3	0,3	0,7
Office pour les infrastructures et la logistique à Bruxelles – OIB	0,4	0,2	0	0,1
Office pour les infrastructures et la logistique à Luxembourg – OIL	0	0	0	0
Office européen de sélection du personnel – EPSO	0,2	0,4	1,6	2,0
Total (en %)	100	100	100	100

6. PROFIL SOCIAL ET PROFESSIONNEL DES DEMANDEURS⁸

	PHASE INITIALE (%)		PHASE CONFIRMATIVE (%)	
	2024	2025	2024	2025
Établissement universitaire/groupe de réflexion	11,6	9,9	9,5	6
Entreprise/association professionnelle	15,3	10,7	7,2	7
Journaliste	15,1	15,2	20,1	21,1
Cabinet juridique/avocat(e) indépendant(e)	6,5	7,1	7,6	11,2

⁷ Depuis la création du Service européen pour l'action extérieure (SEAE), seuls les documents du service des instruments de politique étrangère (FPI) sont détenus par la Commission européenne. Les statistiques relatives au FPI englobent certaines demandes initiales reçues par la facilité européenne pour la paix (FEP). La FEP est un instrument extrabudgétaire qui renforce la capacité de l'Union à agir en tant que garant de la sécurité mondiale. Conformément à sa décision C(2021) 2011, la Commission européenne a accepté d'assumer les rôles d'administrateur, de comptable et d'auditeur interne pour les mesures d'assistance de la FEP. Sept demandes initiales et aucune demande confirmative ont été présentées à la Commission en sa qualité d'administrateur des mesures d'assistance en 2025.

⁸ «Autorité d'un État membre» est une catégorie qui a été créée en 2018 pour tenir compte du fait que les autorités nationales des États membres sont habilitées à introduire des demandes d'accès aux documents en vertu du règlement (CE) n° 1049/2001. Depuis la création d'EASE en septembre 2022, le champ de la catégorie socioprofessionnelle est devenu facultatif lors de la présentation d'une demande par l'intermédiaire du portail. Cette modification s'est traduite par la catégorie «Inconnu» pour les demandeurs qui laissent la catégorie socioprofessionnelle vide.

Député(e) au Parlement européen/assistant(e) d'un(e) député(e) au Parlement européen	0,5	0,6	0,5	2,7
Organisation non gouvernementale (ONG)	9,9	8,3	22,8	17,8
États membres en vertu du règlement (CE) n° 1049/2001	0,7	2,5	0	0
Autorité (infra)nationale	0,2	0,3	0,2	0,3
Non précisé (citoyens)	22,5	26,3	25,9	28,7
Inconnu	17,8	19,3	6,2	5,2
Total (en %)	100	100	100	100

7. ORIGINE GEOGRAPHIQUE DES DEMANDEURS

	PHASE INITIALE (%)		PHASE CONFIRMATIVE (%)	
	2024	2025	2024	2025
Belgique	24,2	11	24,7	13,6
Bulgarie	0,4	0,8	0,8	1,6
République tchèque	0,7	0,9	0,3	3
Danemark	2,1	2,8	0,9	2,7
Allemagne	16,7	18,2	15,6	10,8
Estonie	0,1	0,1	0,2	0,1
Irlande	2,6	4,6	5,9	4
Grèce	1,4	2	4,7	1,4
Espagne	10,8	7,9	6,1	14,8
France	9,1	8,4	5,6	7
Croatie	0,3	0,2	0,2	0
Italie	6,2	8,7	8	7,9
Chypre	0	0,1	0	0,1
Lettonie	0,1	0,2	0	0
Lituanie	0,2	0,3	0	0,3
Luxembourg	0,8	0,4	0	0,4
Hongrie	0,5	1,8	1,7	0,7
Malte	0,8	0,2	0,6	0,1
Pays-Bas	5,7	4,8	9,8	9,8
Autriche	1,4	1,5	0,9	0,9
Pologne	2,3	4,2	2	3,4
Portugal	1,1	0,7	1,9	0,3

Roumanie	0,7	2,9	0,3	1,2
Slovénie	0,2	0,3	0	0,1
Slovaquie	0,4	0,6	0,2	0,1
Finlande	0,9	1,4	1,1	1,6
Suède	1,6	1,7	0,8	1,9
Pays tiers	8,8	13,5	7,7	12,1
Total (en %)	100	100	100	100

8. NIVEAU D'ACCES ACCORDE AUX DOCUMENTS DEMANDES EN PHASE INITIALE

	2025	
	Nbre	%
Accès intégral	5 198	28,5
Accès partiel	8 891	48,7
Accès refusé	4 150	22,8
Total	18 239	100

9. NIVEAU D'ACCES ACCORDE AUX DOCUMENTS DEMANDES EN PHASE CONFIRMATIVE

	2025	
	Nbre	%
Révision complète – accès intégral	250	19,5
Révision partielle – accès partiel	594	46,3
Confirmation de la réponse initiale – aucun (nouvel) accès (partiel)	440	34,3
Total	1 284	100

10. EXCEPTIONS APPLIQUEES AUX DOCUMENTS DEMANDES⁹

Exceptions énoncées à l'article 4 du règlement (CE) n° 1049/2001	PHASE INITIALE (2025)		PHASE CONFIRMATIVE (2025)	
	Nbre	%	Nbre	%

⁹ Ces statistiques couvrent les différentes exceptions appliquées aux documents dont l'accès a été demandé pour les protéger (en partie) sur la base de l'article 4 du règlement (CE) n° 1049/2001. Les exceptions pouvant être cumulatives, certains documents ont été comptabilisés plus d'une fois.

Article 4, paragraphe 1, point a), premier tiret – Sécurité publique	1 109	6,1	67	3,8
Article 4, paragraphe 1, point a), deuxième tiret – Défense et les affaires militaires	361	2	2	0,1
Article 4, paragraphe 1, point a), troisième tiret – Relations internationales	1 018	5,6	74	4,2
Article 4, paragraphe 1, point a), quatrième tiret – Politique financière, monétaire ou économique de l'UE ou d'un État membre	149	0,8	9	0,5
Article 4, paragraphe 1, point b) – Protection de la vie privée et de l'intégrité de l'individu	9 947	54,6	760	42,8
Article 4, paragraphe 2, premier tiret – Intérêts commerciaux	2 522	13,9	158	8,9
Article 4, paragraphe 2, deuxième tiret – Procédures juridictionnelles et avis juridiques	432	2,4	179	10,1
Article 4, paragraphe 2, troisième tiret – Objectifs des activités d'inspection, d'enquête et d'audit	1 456	8	381	21,5
Article 4, paragraphe 3, premier tiret – Processus décisionnel en cours	1 010	5,5	123	6,9
Article 4, paragraphe 3, deuxième tiret – Processus décisionnel clos	205	1,1	21	1,2
Total	18 209	100	1 774	100